

Syndicat d'Etudes et de Travaux

pour l'Entretien de l'Orne

2009

Rapport d'activités



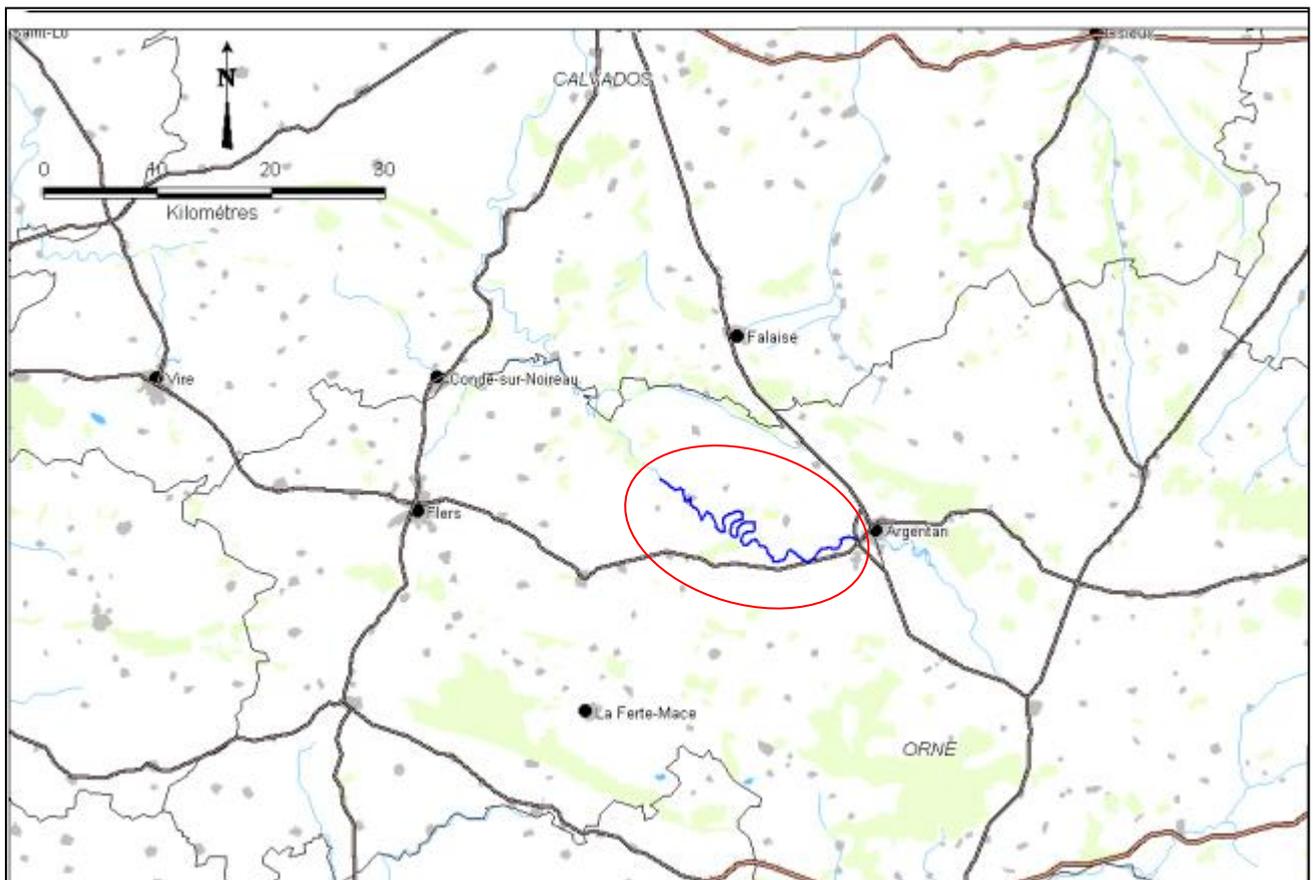
1. Présentation générale

a. Généralités

L'Orne est un fleuve côtier d'une longueur de 169 kilomètres. Sa source se situe à 240 mètres d'altitude, au nord-est de la forêt d'Ecouves, dans l'Orne près de Sées. Elle coule ensuite vers le nord-ouest en suivant ou en traversant les reliefs du contact entre le massif ancien et le bassin parisien. Elle traverse Sées puis Argentan avant de s'encaisser dans les gorges sinueuses de la Suisse Normande où elle reçoit la Rouvre et le Noireau. Elle entre ensuite dans le Calvados, oblique vers le nord, et arrose Caen, son cours est doublé jusqu'à l'estuaire par un canal de 15 km.

Le secteur géré par le Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne est situé entre la commune de Sarceaux à l'amont et la commune de Putanges-Pont-Ecrepin à l'aval, ce qui représente un linéaire de 42 kilomètres.

Le réseau hydrographique géré est simple puisqu'il ne comprend que le cours principal de l'Orne ainsi que deux de ses bras principaux, à savoir : Le bief du moulin de Fontenai sur la commune de Fontenai sur Orne et le bief du moulin d'Ecouché sur la commune d'Ecouché.



Présentation du secteur géré par le syndicat

b. Le Syndicat

Le Syndicat d'Etudes pour l'Entretien de l'Orne a été créé en février 2004. Il avait à l'origine uniquement la compétence « Etudes ».

En 2005 une étude diagnostique a été réalisée par un bureau d'Etudes, permettant de recenser les facteurs de perturbation existant sur l'Orne entre l'aval d'Argentan et Putanges-Pont-Ecrepin et de proposer un programme de réhabilitation et d'entretien du cours d'eau hiérarchisé.

A la suite de cette étude, le syndicat souhaitant poursuivre en assurant la maîtrise d'œuvre des travaux, les statuts ont été modifiés, et la compétence « travaux » a été prise en mai 2006, en se renommant Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne.

Le programme de travaux qui consiste principalement en la gestion de la végétation des berges, l'enlèvement d'encombres, la limitation des impacts que peuvent causer les ouvrages s'intègre parfaitement dans l'objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Il a été validé par le comité syndical en novembre 2006 et a été déclaré d'intérêt général le 19 novembre 2007 suite à une enquête publique.

Le syndicat est actuellement composé des communes de Sarceaux, Moulins sur Orne, Fontenai sur Orne, Goulet, Ecouché, Montgaroult, Sérans, Sevrai, Batilly, la Courbe, Ménil-Jean, Giel-Courteilles, La Fresnaye au Sauvage et Putanges-Pont-Ecrepin.

2. Actions menées en 2009

En 2009, le syndicat est entré dans la première phase de travaux de restauration. Plusieurs types d'actions ont été mis en œuvre :

- Des actions de lutte contre le piétinement
- Des interventions sur la végétation
- Des opérations de communication

Ces actions sont résumées dans les fiches suivantes.

FICHE ACTION n°1 : Interventions sur la végétation

Travaux sur la ripisylve, les berges et le lit mineur



Année : 2009

Secteur concerné :

Segments 13, 14 et 15 –
Communes de La Courbe, Giel-Courteilles, Ménil-Jean, La Fresnaye au Sauvage et Putanges-Pont-Ecrepin.

Contexte : L'entretien des berges sur le secteur que gère le syndicat est actuellement fortement délaissé.

La végétation est vieillissante avec de nombreux arbres morts ou déstabilisés qui chutent dans le fleuve créant des embâcles. Sur certaines zones la ripisylve est très dense, entraînant un éclaircissement insuffisant du cours d'eau.

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Améliorer les conditions d'écoulement du fleuve, tout en préservant la diversité des milieux,
- Maintenir les usages liés au cours d'eau.

Description :

Les travaux sur la ripisylve seront échelonnés sur les cinq années du programme de restauration, avec une tranche annuelle de travaux par secteurs, de l'aval vers l'amont.

Les interventions sont sélectives et concernent la ripisylve, les arbres poussant dans le lit du cours d'eau et les embâcles problématiques. Elles sont de type :

- Abattage de certains arbres morts, fortement penchés ou malades,
- Enlèvements des embâcles et des arbres en travers problématiques obstruant l'écoulement de l'eau, créant une érosion...
- Elagage de certains arbres afin de rééquilibrer leur port,
- Débroussaillage très sélectif, uniquement lorsque cela empiète sur le lit ou gêne l'exécution des travaux.

Déroulement de l'action :

- Février - Mars 2009 : Les propriétaires de la tranche 1 (communes de La Courbe, Ménil-Jean, Giel-Courteilles, La Fresnaye au Sauvage, Putanges-Pont-Ecrepin), ont été contactés par courrier, afin de leur expliquer la démarche engagée par le syndicat.
- Juillet- Août : Rencontre des propriétaires sur le terrain individuellement. Presque tous les propriétaires et/ou exploitants concernés ont été rencontrés. Pour chaque parcelle concernée par des travaux, une convention d'accès a été signée entre le propriétaire et le syndicat.
- Octobre : Début des travaux.

Le marché passé est à bon de commande sur 4 ans, renouvelable tous les ans. Une clause d'insertion a été intégrée dans le marché, c'est l'association AIFR Bocage qui a été retenue pour effectuer ces travaux.

Chiffrage et plan de financement :

Les travaux se font de manière ponctuelle, chaque arbre à abattre est marqué individuellement. La première tranche de travaux n'est pas complètement terminée, le détail ne peut donc pas être indiqué dans cette fiche. Le montant maximal de travaux qui sera réalisé sera de 30 000 € HT.

Financement prévisionnel :

Montant des travaux TTC	Subventions attendues						Montant restant à la charge du syndicat
	Agence de l'Eau Seine Normandie		Conseil Général de l'Orne (HT)		Conseil Régional Basse Normandie		
35880	40 %	14352	20 %	6000	23 %	8252.4	7275.6

Difficultés rencontrées et perspectives :

Il n'y a pas eu de difficultés particulières lors de la préparation et de l'exécution des travaux.

Les travaux se poursuivent en 2010 sur les segments 11 et 12 sur les communes de La Courbe, Batilly, et Montgaroult.

FICHE ACTION n°2 : Lutte contre le piétinement

Installation d'abreuvoirs et de clôtures



Contexte :

Certaines berges basses sont fortement piétinées par les bovins, ce qui entraîne, entre autres, une dégradation linéaire importante des berges, un colmatage des fonds, ou encore une dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.

Année : 2009

Secteur concerné :

Segments 13, 14 et 15 –
Communes de La Courbe, Giel-Courteilles, Ménil-Jean, La Fresnaye au Sauvage et Putanges-Pont-Ecrepin.

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion.

Description :

Les travaux d'aménagements d'abreuvoirs et de mise en place de clôtures seront échelonnés de la même manière que les travaux de la ripisylve, sur cinq ans avec une tranche annuelle par secteurs de l'aval vers l'amont.

Les travaux réalisés pour cette action sont :

- **Installation de pompes à museau ou aménagement de descentes aménagées,**
- **Mise en place de clôtures.**

Le nombre d'abreuvoirs sauvages sur le secteur du syndicat est important, l'aménagement de l'ensemble des abreuvoirs engendrerait une dépense trop importante pour le syndicat. Seuls les abreuvoirs les plus grands en taille et présentant le plus de dégradations des berges sont aménagés.

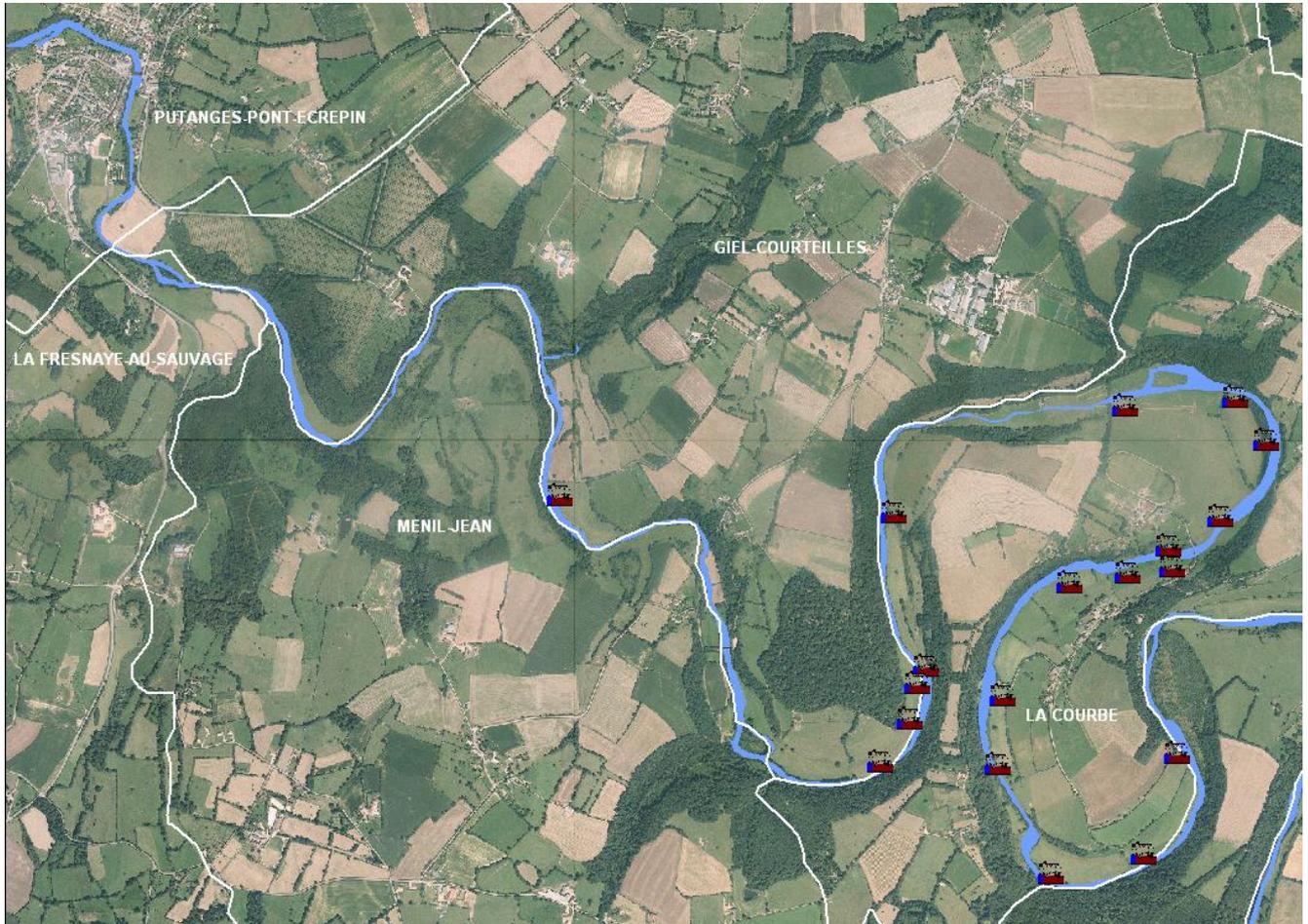
Déroulement de l'action :

- Février - Mars 2009 : Les propriétaires de la tranche 1 (communes de La Courbe, Ménil-Jean, Giel-Courteilles, La Fresnaye au Sauvage, Putanges-Pont-Ecrepin), ont été contactés par courrier, afin de leur expliquer la démarche engagée par le syndicat.
- Juillet- Août : Rencontre des propriétaires sur le terrain individuellement. Tous les propriétaires et/ou exploitants concernés ont été rencontrés. Pour chaque parcelle concernée par des travaux, une convention d'installation a été signée entre le propriétaire et le syndicat.
- Octobre : Début des travaux.

Le marché passé est à bon de commande sur 4 ans, renouvelable tous les ans. Une clause d'insertion a été intégrée dans le marché, c'est l'entreprise PROVERT SARL qui a été retenue pour effectuer ces travaux.

Contenu des travaux : 15 descentes ont été aménagées, la plupart chez le même exploitant qui souhaitait avoir les mêmes abreuvoirs sur toutes ses parcelles.
3 Pompes à museau ont été mises en place.
1300 m de clôtures ont été installées.

Localisation :



La majorité des parcelles piétinées par les bovins sont situées sur la commune de la Courbe. Etant donné qu'il y avait très peu d'abreuvoirs à installer pour la première tranche de travaux, des abreuvoirs situés normalement sur la seconde tranche de travaux ont été pris en compte pour 2009.

Chiffrage et plan de financement :

Désignation	Unité	Quantités	Prix unitaires HT	Montant HT
Pompe prairie adulte + veau	l'unité	3	430	1290
Aménagement d'une descente aménagée	l'unité	16	780	12480
SOUS TOTAL Abreuvoirs				13 770
Désignation	Unité	Quantités	Prix unitaires HT	Montant HT
Clôture classique 2 rangs	ml	870	4,6	4002
Clôture classique 2 rangs lisses	ml	130	4,6	598
Clôture électrique 1 fil lisse	ml	270	2,3	621
SOUS TOTAL Clôtures				5 221
Réunions	½ heure	8	20	160
TOTAL HT				19 151
TOTAL TTC				22 904.60

Financement prévisionnel :

Montant des travaux TTC	Subventions attendues					Montant restant à la charge du syndicat	
	Agence de l'Eau Seine Normandie		Conseil Général de l'Orne (HT)		Conseil Régional Basse Normandie		
22904,60	40 %	9161.84	20 %	3830.20	23 %	5268.06	4644.50

Difficultés rencontrées et perspectives :

La plupart des propriétaires ont accepté l'installation d'abreuvoirs et de clôtures sur leurs parcelles. Un seul propriétaire a refusé.

Nous avons laissé le choix de l'abreuvoir au propriétaire (pompe à museau ou descente aménagée), tout en les orientant vers le choix de la pompe qui est plus économique et plus efficace en termes de protection de la qualité de l'eau, les animaux ne s'abreuvent pas directement au cours d'eau. Cependant, un seul propriétaire a choisi d'installer des pompes à museau sur sa parcelle.

Raison : Dans le secteur très peu de personnes sont équipées de pompes, les propriétaires ont peur qu'il y ait des problèmes de fonctionnement ou que les animaux ne sachent pas boire dedans.

Un bilan sera fait en milieu d'année 2010 afin de voir si les descentes aménagées sont adaptées à l'Orne (colmatage lors de crues ? déchets qui viennent se bloquer dans les abreuvoirs quand l'eau monte ? Tenue des abreuvoirs sur les berges relativement hautes ? ...). Si le bilan est négatif, nous ne proposerons plus que des pompes à museau pour les prochaines années, sauf dans le cas où celles-ci sont impossibles à mettre en place (grands troupeaux par exemple).

FICHE ACTION n°3 : COMMUNICATION

Participation au Salon : Ecosalon d'Argentan Création de plaquettes de présentation du syndicat



Contexte :

Depuis 2007 est organisé à Argentan (commune limitrophe du syndicat) un écosalon dont le but est de promouvoir les modes de consommation respectueux de l'environnement.

L'institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne ayant réservé un stand pour l'édition 2008 nous a proposé de participer afin de mettre en avant les futures actions du syndicat.

Année : 2009

Secteur concerné :

L'ensemble du territoire du syndicat, et plus largement le bassin versant Orne Amont

Objectifs :

- Faire connaître les actions du syndicat auprès du grand public
- Sensibiliser le public à la préservation des milieux aquatiques
- Clarifier les interactions SAGE / Syndicats de rivière

Description :

Le salon s'est déroulé les 14 et 15 mars 2009 au Hall des expositions d'Argentan.

Le stand de 9m² a été partagé en deux avec une partie concernant les SAGE de l'Orne et plus particulièrement le SAGE Orne Amont, et l'autre partie était consacrée au SETEOrne.

La Cater de Basse Normandie avait mis à notre disposition deux affiches sur l'entretien des rivières et sur les problématiques rencontrées sur les cours d'eau.

Pour l'occasion quatre affiches sommaires ont été créées pour présenter les principales actions du syndicat :

- La lutte contre le piétinement des bovins,
- La ripisylve et les berges,
- Lutte contre les espèces végétales envahissantes,
- La restauration de l'habitat piscicole.

Un diaporama résumant les travaux prévus en 2009 a été diffusé sur le stand pendant la durée du salon.

Des plaquettes ont été distribuées aux personnes visitant le stand pour présenter le syndicat.

Chiffrage et plan de financement :

La participation à ce salon n'était pas prévue, aucune somme n'avait été inscrite au budget 2009 pour la réalisation des supports de communication et les frais d'inscription au salon.

Les différentes affiches (hormis celles de la CATER) ont été faites en interne, ainsi que la plaquette de présentation du syndicat.

Le coût de cette action est de 73,20 € TTC pour l'impression des plaquettes en couleur.

Difficultés rencontrées et perspectives :

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne ainsi que le SETEOrne participaient pour la première fois à l'Eco-salon. Les visiteurs ont souvent prêté moins d'attention à notre stand qu'aux autres qui, pour la plupart, avaient des « produits à vendre ».

Le stand était assez chargé en documents et affiches, les personnes s'y intéressant n'osaient pas entrer pour regarder celles-ci de plus près.

L'opération sera reconduite en 2010 toujours en partenariat avec les SAGE de l'Orne, mais avec un stand plus grand (18m² au lieu de 9m²) pour permettre aux visiteurs d'entrer dans le stand et d'avoir une présentation plus aérée.

c. Coûts de fonctionnement 2009 du poste de technicien de rivière

Poste	Coût (€)
Secrétariat (fournitures, téléphone, affranchissement)	2 322
Equipement technicienne (bottes, bombes marquage..)	226
Maintenance informatique	1 044
Assurances	821
Annonces et insertions	269
Frais de transports / Déplacements (carburant, entretien véhicule, frais de mission, carte grise)	740
Locations immobilières	500
Salaires et cotisations	28 650
Autres dépenses diverses	299
TOTAL	34871

Tableau 1 : Dépenses de fonctionnement 2009

3. Prévisions 2010

Les actions de **lutte contre le piétinement et les interventions sur la végétation** vont se poursuivre en 2010 sur les segments 11 et 12 sur les communes de La Courbe, Batilly et Montgaroult.

Une étude complémentaire devra être effectuée sur les ouvrages à effacer, notamment les ouvrages structurants comme le moulin d'Ecouché ou le Moulin de Mesnil Glaise.

Une **passse à poisson** est prévue sur le barrage de la scierie à Putanges-Pont-Ecrepin.

Selon la volonté de conservation ou non des ouvrages par les propriétaires, des **passes à poissons** pourront être prévues sur les ouvrages les plus structurants, à savoir le moulin de Crève-cœur, la chaussée des Naudières, et le barrage de Mesnil Glaise.

Il est prévu l'aménagement de **frayères à brochet** sur trois sites :

- Le gabion d'Ecouché situé en bordure de la voie SNCF, un plan d'eau qui sert pour la pratique de la chasse.

- Les prairies humides d'Ecouché situées en rive droite en amont d'Ecouché où un vaste réseau de fossés est présent.

- Le bras mort du moulin de la Courbe qui est l'ancien bras de décharge du moulin aujourd'hui déconnecté.